



Chroniques de la MRC

Le Centre local de développement de Portneuf Guichet multiservice à l'entrepreneuriat

Mot du préfet

La Politique nationale de la ruralité et le Pacte rural

Déjà cinq ans se sont écoulés depuis l'adoption de la première Politique nationale de la ruralité et la mise en œuvre de la première génération des pactes ruraux qui en découlaient. Ceux-ci visaient à répondre aux nombreuses problématiques vécues par les milieux ruraux tels que l'exode des jeunes, le vieillissement de la population, le manque de main-d'œuvre, une desserte insuffisante de services, une structure économique déficiente et j'en passe. Cette politique de développement régional présentait trois objectifs soit (1) de stimuler et de soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales, (2) d'assurer la qualité de vie des collectivités rurales et de renforcer leur pouvoir d'attraction et enfin, (3) de soutenir l'engagement des citoyens au développement de leur communauté et d'assurer la pérennité du monde rural.

Dans le cadre de cette entente entre le gouvernement du Québec et la MRC de Portneuf, cette dernière devait voir à ce que chaque communauté rurale puisse se doter d'une vision d'avenir, identifier les conditions propices à son développement et à faire naître des projets concrets. A cet effet, la MRC de Portneuf a bénéficié d'un montant de 1,4 million de dollars et l'octroi de cette somme amenait la question du mode de distribution. Ainsi, suivant ce qui a été établi par le conseil de la MRC de Portneuf, 60 % de l'enveloppe a été distribué entre les 18 municipalités pour réaliser des projets de nature locale, 20 % de l'enveloppe a été consacré aux 9 municipalités jugées dévitalisées, tandis que le dernier 20 % a été investi dans des projets régionaux ayant un impact pour toute la région de Portneuf. C'est donc 1 061 147 \$ qui a été utilisé pour des projets locaux et 331 171 \$ pour des projets régionaux. La mise en place d'un système de transport collectif, l'embauche d'un agent de migration, la Biennale internationale du lin, le Festival de films de Portneuf sur l'environnement et Internet haute vitesse sont des exemples de projets régionaux ayant profité de subventions du Pacte rural.

Le 7 décembre dernier, le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, et la ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau, lançaient la deuxième Politique nationale de la ruralité qui s'étendra sur une période de 7 ans, soit de 2007 à 2014. Le montant octroyé à la MRC de Portneuf sera connu d'ici les prochaines semaines. Je reviendrai sur ce sujet dans une prochaine chronique.

Selon ce qu'on a appris, cette nouvelle Politique nationale de la ruralité visera à promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations, à favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, à assurer la pérennité des communautés rurales et à maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.

La reconduction des pactes ruraux fait en sorte que le moment est propice à une réflexion sur les actions à poser et sur le mode de distribution de la prochaine enveloppe rattachée au Pacte rural. Dans le but d'y parvenir, la MRC de Portneuf souhaite consulter la population sur ces questions dans le cadre de séances publiques. Je vous invite à continuer de nous lire pour connaître les détails de ces consultations.

Michel Matte, préfet

Vous avez un projet susceptible de créer des emplois et de favoriser le développement de la région? Peu importe s'il s'agit de créer une nouvelle entreprise, de lancer un projet d'entreprise en économie sociale ou de consolider votre entreprise, ce qui compte, c'est que vous frappiez à la bonne porte : le CLD de Portneuf.

Grâce à nos services, vous obtenez tout le soutien nécessaire à la réalisation de votre projet par le biais d'un guichet multiservice dont la fonction est d'améliorer, de rationaliser et de simplifier les services destinés aux promoteurs de projets comme le vôtre.

Notre mission consiste donc à susciter, promouvoir et soutenir le développement économique et la création d'emplois.

Nos agents de développement vous accompagnent à chaque étape du développement de votre entreprise ou de votre projet. Ils vous conseillent dans vos démarches relatives au démarrage, à l'expansion ou à la consolidation de votre entreprise ou de votre organisme, en vous offrant des services professionnels d'appui technique et financier adaptés à vos besoins. Il est à noter que tous nos services sont offerts gratuitement.

Le CLD de Portneuf offre aussi des services en développement rural et agroalimentaire. Nous participons activement au développement et à l'animation du milieu portneuvois. Ainsi, nous

interventions en développement rural et agroalimentaire au niveau de l'évaluation, de l'accompagnement, de l'élaboration et du suivi de projets de développement structurants pour notre territoire et susceptibles d'agir sur la diversification de notre économie rurale.

Notre service intervient également au niveau de l'animation du milieu en épaulant divers organismes de concertation et en soutenant l'organisation d'activités diverses ayant un impact sur le développement socio-économique du territoire.

Le CLD de Portneuf a aussi, parmi ses mandats, la responsabilité du développement et de la promotion touristique de la MRC de Portneuf. À cet effet, le nom de Tourisme Portneuf est utilisé afin de bien identifier les activités reliées à ce volet d'activité.

Enfin, rappelons que notre organisme est soutenu financièrement par le gouvernement du Québec et les dix-huit (18) municipalités formant la MRC de Portneuf.

Communiquez avec nous et nous saurons vous conseiller.

CLD de Portneuf

185, Route 138

Cap-Santé (Québec) G0A 1L0

Tél. : 418 285-4616

cldportneuf@globetrotter.net / www.portneuf.com

Saviez-vous que?

La prochaine assemblée publique du conseil de la MRC se tiendra le 18 avril 2007 à 20h00.